DEPARTEMENT DE LA MEUSE

République Française

Nom de l'assemblée : **CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY EN BARROIS**

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

Séance du mercredi 23 mars 2022
à 18 heures 00 - salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois mars l'assemblée municipale, régulièrement convoquée le 15 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Jean-Michel GUYOT.

Présents : Jean-Michel GUYOT, Daniel DUFOUR, Marie-Christine CAUSIN, Elisabeth GUERQUIN, Michel FAYS, Emmanuelle SIMON, Fabrice VARINOT, Myriam MUNIER, Isabelle GANAN, David CARNEIRO, Isabelle BASSO, Marie-Claire BOUQUET, Mathieu HENRY, Damien SPINDLER, Franck BRIEY, Isabelle PERIN, Thierry LUCQUIN, Maria ROSA

Représenté (es) :
Fabrice KENNEL par Fabrice VARINOT, Wilfried GREMILLET par Michel FAYS, Marion VARNEROT par Isabelle GANAN, Sabah MOUMOU par Marie-Christine CAUSIN, Océane BEAUSIR par Isabelle BASSO, Roger BEAUXEROIS par Maria ROSA, François CARNEIRO par David CARNEIRO

Excusé (es) :

Absent (es) :
Anaïs RICHARD, Victor GEORGE

Secrétaire de séance : Myriam MUNIER

Formalités de publicité effectuées le 29 mars 2022

Avant d'entamer la séance, il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein de l'assemblée municipale. Mme MUNIER Myriam ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

REPONSES AUX INTERROGATIONS DE MONSIEUR LUCQUIN THIERRY SOLLICITEES LORS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022 :

Réponses de M. le Maire en couleur bleue

Débat d'orientations budgétaires 22 février 2022

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe aux finances, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux :

Quel difficile exercice que de proposer un débat d'orientations budgétaires au Conseil Municipal. En effet, cet exposé est primordial dans l'exercice de la démocratie locale afin d'informer les élus et de leur expliquer les priorités et les évolutions de la situation financière de leur collectivité.

Est-ce cette complexité qui vous pousse à faire appel au soutien spirituel de Notre Dame des Vertus ?

En 1er lieu, il faut énoncer des éléments de contexte, ce que vous faites très, voire trop bien, ou pas d'ailleurs. En effet, dans ces 5 longues pages de présentation globale, pas un mot sur l'augmentation du prix des énergies alors que c'est une préoccupation majeure des habitants des communes rurales de petites tailles comme Ligny
Réponse de M. le Maire : (si voir point 4.2.1. page 12) ; ou d'une manière plus générale de l'inflation constatée plus particulièrement sur les produits de construction et alimentaires Réponse de M. le Maire : (si voir point 2.3. page 6). De plus, vous nous annoncez un taux de chômage en progression, alors que, selon mes lectures, tous les instituts et tous les économistes s'accordent à prévoir une baisse, plus modérée certes, mais une baisse tout de même sur 2022 du nombre de chômeurs, de 0.10 point par trimestre
Réponse de M. le Maire : (nous n'avons pas les mêmes lectures !).

Mais au-delà du contexte, c'est tout votre rapport et votre stratégie foncière qui posent questions.
En effet, tout d'abord, afin de comprendre la situation de Ligny dans ce contexte que vous décrivez difficile, il nous manque des éléments d'analyse cruciaux. Je suis étonné, d'ailleurs que vous parliez de situation tendue alors que lors d'une précédente commission des Finances, vous, Mme Guerquin, nous avez affirmé que la situation financière de Ligny était très bonne.
Réponse de M. le Maire : (si vous faites bien référence aux délibérations concernant les décisions budgétaires modificatives, vous noterez que nous faisons toujours référence à la situation **comptable** de la commune et non à la situation **financière** de celle-ci, et cela fait une grosse différence !)

Quelques exemples de ces manquements :

- Sur l'imposition :

- vous dites, tout d'abord, que les recettes reposent en majorité sur l'impôt : 58.10%.
- vous dites que l'effort fiscal imposé aux Linéens est supérieur à la moyenne nationale puisqu'il est supérieur à 1, et encore plus, puisqu'il est aussi supérieur à la moyenne des communes de notre strate. Mais nationalement, régionalement, au niveau départemental, pas d'infos.
-

COMMUNES	POPULATION	TAUX IMPOTS LOCAUX						PRODUIT IMPOTS LOCAUX		PRODUIT IMPOTS REPARTITION				Produit impôts
		T.H.	F.B.	F.N.B.	Taxe additionnelle à TPNB	C.F.E.	C.F.E. de zone	Produit total de fiscalité en Millions d'euros	Produit par hab. en €	CVAE	IFR	TSC	Produit par hab. en €	
VERDUN	18 449	4,34	6,78	26,35	-	-	-	2,479	134,370				0,000	134,370
CA du Grand Verdun	29 289	21,32	15,03	14,71	43,61	23,08	-	14,773	504,387	1,550	0,108	0,733	81,568	585,954
FPU		28,26	22,41	41,06	43,61	23,08	-		638,758				81,568	720,324
BAR-LE-DUC	15 585	18,10	30,39	55,13	-	-	-	8,294	532,178				0,000	532,178
CA Bar le Duc - Sud Meuse	36 005	12,69	-	1,94	43,61	24,32	-	7,902	219,470	2,886	0,413	0,623	108,929	328,399
FPU		30,79	30,39	57,07	43,61	24,32	-		751,648				108,929	860,577
COMMERCY	5 778	18,84	26,97	45,30	43,61	14,58	-	2,267	392,350	0,265	0,011	0,112	67,151	459,502
Codecom Pays de Commercy	23 127	8,17	8,70	10,25	-	5,76	20,52	4,780	205,820	0,358	0,358	0,000	30,953	236,780
Void Vaucouleurs 4 taxes		26,81	35,67	55,55	43,61	20,36	20,52		598,170				98,111	696,281
LIGNY-en-BARROIS	4 190	14,50	23,50	53,50	-	-	-	1,753	418,377				0,000	418,377
CA Bar le Duc - Sud Meuse	36 005	12,69	-	1,94	43,61	24,32	-	7,902	219,470	2,886	0,413	0,623	108,929	328,399
FPU		27,19	23,50	55,44	43,61	24,32	-		637,847				108,929	746,776
SAINT-MIHIEL	4 187	11,59	13,61	34,12	43,61	12,54	-	1,157	276,332	0,098	0,011	0,060	40,363	316,695
Codecom du Sammiellois	8 804	17,13	11,24	16,23	-	10,31	19,98	2,776	315,311	0,155	0,000	0,024	20,332	335,643
4 taxes		28,72	24,85	50,35	43,61	22,85	19,98		591,643				60,695	652,337
ETAIN	3 650	8,29	11,00	17,50	43,61	8,31	-	0,676	185,205	0,043	0,007	0,030	21,918	207,123
Codecom Pays d'Etain	7 847	15,88	17,15	25,98	-	12,50	20,03	2,241	285,587	0,132	0,000	0,000	16,822	302,409
4 taxes		24,17	28,15	43,48	43,61	20,81	20,03		470,792				38,740	509,532
REVIGNY SUR ORNAIN	2 856	12,06	20,33	37,25	-	-	-	0,968	338,936				0,000	338,936
Codecom Revigny sur Ornain	7 427	11,46	-	1,41	43,61	-	19,94	1,532	206,274	0,371	0,466	0,047	119,025	325,300
FPU		23,52	20,33	38,66	43,61	-	19,94		545,210				119,025	664,235
TRONVILLE EN BARROIS	1468	11,78	25,65	41,66	-	-	-	0,641	436,649				0,000	436,649
CA Bar le Duc - Sud Meuse	36 005	12,69	-	1,94	43,61	24,32	-	7,902	219,470	2,886	0,413	0,623	108,929	328,399
FPU		24,47	25,65	43,60	43,61	24,32	-		658,118				108,929	785,047
VELAINES	371	9,47	18,00	34,74	-	-	-	0,408	420,185				0,000	420,185
CA Bar le Duc - Sud Meuse	36 005	12,69	-	1,94	43,61	24,32	-	7,902	219,470	2,886	0,413	0,623	108,929	328,399
FPU		22,16	18,00	36,68	43,61	24,32	-		639,655				108,929	748,584

Données 2020

- Vous dites aussi que la suppression de la Taxe d'habitation est compensée par la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties, mais pas d'explication de ce mécanisme et on ne sait pas non plus si la compensation est partielle ou totale

  Réponse de M. le Maire : Comme il a été exposé en commission « finances » du 23/04/2021, pages 6 et 7 du compte-rendu, dont vous trouverez l'extrait ci-après, le mécanisme et la compensation ont été expliqués …
- Et avec tout cela, on comprend et vous le dites « le levier fiscal est donc difficile à activer pour dégager de nouvelles marges de manœuvre », mais on ne sait pas quels sont les taux d'imposition de la commune, d'ailleurs peut être que vous pouvez nous les rappeler ?

  Réponse de M. le Maire : Vous avez constaté une baisse importante des bases prévisionnelles (point suivant) qui figurent dans le tableau page 10, mais n'avez pas vu les taux qui figurent dans ce même tableau ???? TFPB = 49.22% et TFPNB = 53.50% …

- Sur la TFPB : la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
  - Pourquoi la base prévisionnelle baisse-t-elle de 22.44 % sur le « prévisionnel 2021 » ?

    Réponse de M. le Maire : Comme il a été exposé en commission « finances » du 23/04/2021, pages 6 et 7 du compte-rendu, dont vous trouverez l'extrait ci-après, la réforme de la TFPB des locaux industriels divise les bases par 2 et l'entreprise ESSILOR a démoli quelques bâtiments industriels dont ceux rue de l'Industrie …

Extrait :

Contributions directes :

Cette année, l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales intègre 2 réformes :

- la suppression de la Taxe d'Habitation : qui est remplacée par l'intégration de la Taxe Foncière sur propriétés Bâties (TFB) du Département minorée de notre coefficient correcteur (réforme neutre en termes de recettes). Pour info, notre nouveau taux de TFB passe de 23,5% à 49,22% (23,5% + 25,72% taux du Département) ;

- la réforme de la TFB des locaux industriels : qui divise les bases par 2, mais compensée par l'attribution d'une allocation compensatrice.

	Estimation BP 2021	Notification	DM N°1	Contributions 2020	Variation
Contributions Directes (CD)	1 760 000,00 €	1 327 972,00 €	- 432 028,00 €	1 754 477,00 €	- 426 505,00 €
Compensation Taxes Foncières	2 500,00 €	394 730,00 €	392 230,00 €	2 942,00 €	391 788,00 €
Compensation Taxe d'Habitation	85 000,00 €	- €	- 85 000,00 €	87 725,00 €	- 87 725,00 €
CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS	1 847 500,00 €	1 722 702,00 €	- 124 798,00 €	1 845 144,00 €	- 122 442,00 €

Réponse de M. le Maire : *Malgré la neutralité des réformes, nous constatons une baisse importante de presque 125.000€ des contributions directes ! Pourquoi ?*

C'est la première année que sont supprimées les bases des bâtiments que l'entreprise ESSILOR a démolis rue de l'Industrie (nous avons racheté les terrains nus). Pour info, ces bâtiments représentaient environ 185.000€ de taxes foncières !

Donc sans ces démolitions, malgré les réformes, nous aurions augmenté nos contributions d'environ 60.000€.

- Cela signifie tout de même que ¼ des propriétés linnéennes n'ont plus de taxes foncières ou que le parc immobilier de la commune a été fortement réduit ou une réforme de cette taxe ou... ou... on ne sait pas ?

Réponse de M. le Maire : Si, vous le savez, cela ne concerne que les établissements industriels et assimilés, pour info voici l'évolutions des bases :

	Nombre de parties d'évaluation		Bases imposées	
	2020	2021	2020	2021
Locaux d'habitation ordinaire	2 487	2 504	2 216 476	2 228 573
Locaux d'habitation à caractère social	572	572	473 396	474 435
Locaux d'habitation soumis à la loi de 48	1	1	287	287
Autres locaux passibles de la TH	13	13	41 995	42 560
Locaux à usage professionnel et commercial	179	181	433 331	448 450
Etablissements industriels et assimilés	40	38	1 962 119	799 472
TOTAL			5 127 604	3 993 777

- Et à dire vrai, et sauf erreur de ma part, cela ne représente une baisse que de 500 000 €, sans importance sans doute.

  Réponse de M. le Maire : Non comme vu lors de la commission finances susmentionnée, la prévision de baisse était de 125 000€ et finalement, elle est de 111 360 € (d'après 2ème tableau page 10 : (1 754 477 € + 90 667 €) – (1 337 122 € + 396 662 €)) loin de vos 500 000 € que vous calculez comment ???

- Sur la compensation de la Com d'Agglo,

- elle peut être stable puisqu'avec la CLECT, le problème n'a toujours pas été solutionné.
  Réponse de M. le Maire : Oui toujours en attente.
- Mais on ne sait pas la hauteur du manque à gagner, ou le coût supplémentaire pour la commune.
- **Réponse de M. le Maire :** Comme il n'y a rien eu de fait en 2021, il ne nous a pas semblé utile de vous remettre l'explication figurant au rapport d'orientation budgétaire de l'année passée, explication qui ne vous a déjà pas convaincue ! Et dans ce cas, il a-t-il une provision de faite ? Oui depuis plusieurs années nous provisionnons comme déjà expliqué, des dépenses imprévues dans cette attente …

Sur un autre plan maintenant, plus prospectif, lorsque l'on parle de DOB, et vous l'avez rappelé dans votre préambule, on parle d'évolution. Or, fort est de constater, et j'en suis resté sur ma faim, que pour vous les perspectives, les projets, les ambitions de la commune s'arrêtent en …. 2022, sauf sur la DGF où la prévision va jusqu'en 2024.
Réponse de M. le Maire : Toute cette partie prospective vous a été proposée lors du précédent DOB, le premier du mandat, faisant la rétrospective du mandat précédent et la prospective sur ce mandat. Il nous a semblait utile d'être plus focalisé sur l'année en cours. Mais sachant que beaucoup d'évolutions ont et seront intégrées et que notre vision s'affine aussi de mois en mois, nous ne manquerons pas de faire un point d'étape rapidement.
Où sont tous vos projets énoncés dans votre programme, sur les réseaux, dans le journal ?
Il faut donc attendre la dernière page pour connaitre vos intentions pour l'amélioration de notre commune, de son cadre de vie.
En effet, en novembre, il y a 4 mois, vous nous proposiez, par voie de presse, plus de 20 000 000 € d'investissement et là, il ne reste que le nouveau stade et la rue Leroux, soit 3,5 millions.
Réponse de M. le Maire : Attention, il faut tout remettre dans son contexte ! Nous vous présentons le DOB 2022 pas le DOB du mandat, vous souhaitez une prospective et là vous souhaitez que nous mettions tous nos projets en 2022 ! Vous avez du mal à nous suivre mais là je dois dire, pour reprendre une de vos expressions, vous m'avez perdu !
Vous me direz c'est déjà beaucoup, effectivement, … d'autant que nous manquons toujours d'informations sur le financement.
En effet, vous affichez plus de 2.7 M € de subvention, sans nous indiquer sur quels projets, sur quelle base de cofinancement, sur quels niveaux de participation et plus important sur quel niveau de certitude quant à leur obtention, c'est-à-dire la notification définitive des subventions.
Réponse de M. le Maire : A chaque commission « finances » lorsque des projets vous sont présentés ceux-ci sont accompagnés des plans de financement prévisionnels, pour le détail, vous les retrouverez lors des prochaines réunions consacrées aux comptes administratifs 2021 et budget primitif 2022. A défaut, vous pouvez consulter les comptes rendus de réunions de la commission, ils y figurent.

D'autre part, il me semble que la commune avait touché près d'1 000 000 € pour les travaux de la rue Leroux, maintenant que vous réalisez cette opération, pouvez-vous nous dire où apparaissent ces sommes ?
Réponse de M. le Maire : Cette somme ayant déjà été encaissée sur un exercice antérieur, elle figure dans les résultats cumulés qui sont chaque année reportée au budget.

Maintenant sur votre stratégie financière, il y beaucoup à dire :
Tout d'abord sur la dette :

Vous nous dites que vous l'avez diminuée, en même temps il n'y a pas eu de projet réalisé donc aucune raison d'avoir de la dette (aucun mérite d'avoir diminuer la dette).
Réponse de M. le Maire : Vous auriez préféré que nous endettions plus la commune ? Ne pas recourir à l'emprunt réduit l'endettement et permet de dégager de nouvelles marges de manœuvre … si nos recettes de fonctionnement permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement et le remboursement du capital de ces emprunts. Donc oui nous avons le mérite de ne pas faire n'importe quoi !
Pour autant la réalisation d'opérations apporte du FCTVA et donc de l'autofinancement et donc permet la réalisation de nouvelles actions.
Réponse de M. le Maire : Encore faut-il avoir les moyens financiers de réaliser des opérations : pas de projet (comme vous le dites) = pas de dépenses = pas de FCTVA … CQFD … Ce n'est pas le projet qui créée de l'autofinancement mais c'est l'autofinancement qui permet de réaliser des projets, décidemment c'est moi qui ai du mal à vous suivre …

Maintenant sur la sincérité des budgets proposés, on peut avoir des doutes, non pas sur leurs probités mais sur leurs constructions. En effet et d'ailleurs vous le dites, je vous site : « elles (les orientations budgétaires) ont été élaborées sur la base d'une estimation prudente des recettes et d'une évaluation sincère et totale des dépenses de fonctionnement »
Et là je ne suis pas d'accord avec vous. Je pense, et vos tableaux le démontrent, que vous surestimez tous les ans les dépenses de fonctionnement et parallèlement vous en sous-estimez les recettes.
Réponse de M. le Maire : Bien sûr que nous procédons ainsi. Je pense que c'est la meilleure façon pour ne pas avoir de mauvaises surprises, tout ne dépend malheureusement pas de nous, nous devons sans cesse anticiper. Nous serions amendables si cet état de fait permettait d'augmenter la pression fiscale injustement. Mais ce n'est pas le cas, je vous rappelle que les taux n'ont pas été augmentés depuis 10 ans !
Prenons vos tableaux sur les dépenses de fonctionnement, le CCA 2021 est inférieur de 500 000 € par rapport au BP, et même si on ne tient pas compte de 2020, elles sont encore inférieures de celles de 2019 de 100 000 €. Le BP a donc été très largement sur évalué, que penser d'un budget sincère et véritable ?
Réponse de M. le Maire : Non, vous vous méprenez et vous invite à relire le détail du budget 2021. Le tableau présenté en page 12 montre bien que nous nous tenons à nos objectifs fixés afin de dégager la meilleure capacité d'autofinancement possible :

- Au 011 nous dégageons environ 200 000€ de marge en réalisant 889 200 € de dépenses dans notre objectif de 850 000 à 900 000 € (point 4.2.1 du rapport)
- Au 012 nous dégageons environ 150 000€ de marge mais comme vous avez pu le voir dans le rapport cela est dû à des départs dont les remplacements n'ont pas pu être réalisés, sans ces départs nous aurions dépensé 99% de la prévision
- Au 65 nous dégageons environ 100 000€ de marge mais cela concerne la reprise du déficit du lotissement des Capucins Hauts dont les opérations n'ont pu être effectuées cette année et seront reprogrammées en 2022. Donc cette marge ne permettra pas d'autofinancer des projets d'investissement.
- Au 67 nous dégageons environ 70 000€ de marge mais cela concerne des régularisations non effectuées qu'il faudra faire en 2022.

Je reconnais que ces informations auraient dû figurer dans le rapport et vous prie de m'en excuser.

Alors que vous dites vouloir les maîtriser, vous inscrivez des dépenses pour 2022 en augmentation de 13.82 % ou de 5,22 %

Réponse de M. le Maire : chiffres qui figureront au budget

Réponse de M. le Maire : chiffres tenant compte de nos objectifs afin de dégager de l'autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement des intérêts et capital de la dette

enfin je ne sais plus sur quel tableau travailler. Cela représente tout de même un différentiel de 200 000 €. Et que l'on prenne un chiffre ou l'autre on est très au-dessus des CA des années précédentes même avant crise, soit + 10,1 % par rapport à 2019. Cela se constate aussi sur les charges exceptionnelles largement pourvues au BP et non dépensées, près de 70 000 € tout de même.

Réponse de M. le Maire : Effectivement, nous sommes confrontés à la reprise de l'inflation comme vous en avez fait référence précédemment et de nouvelles charges ponctuelles que nous devons assumer qui en l'état ne nous permettront pas de dégager suffisamment de capacité d'autofinancement. Je ne vous ferai pas l'affront de vous le démontrer, je suis sûr que vous avez la capacité de la calculer par vous-même.

Sur les recettes, de fonctionnement vous prévoyez une baisse de 9.08 % entre 2019 et 2022 dont 7,09 % uniquement sur cet exercice sans que vous ne justifiiez cette variation, cela me parait très excessif à moins que vous ne puissiez le justifier concrètement.

Réponse de M. le Maire : Là, il est difficile de comparer des comptes administratifs avec des budgets prévisionnels. Vous constatez que la différence provient essentiellement du chapitre 013 où sont encaissés les remboursements de notre contrat d'assurance pour les salaires des agents absents pour maladie. Actuellement nous en avons beaucoup mais il est difficile d'anticiper sur les mois qui viennent …

Cette manipulation des chiffres n'a, à mon sens, qu'un but, celui de vous dégager des marges de manœuvre budgétaires et de feindre de maîtriser vos dépenses et de maximiser vos recettes.

Réponse de M. le Maire : Bien sûr qu'une bonne gestion doit permettre de dégager des marges, plus communément appelée « épargne », permettant de dégager une capacité d'autofinancement. Et pour cela, comme vous le dites si bien, il faut maximiser les recettes tout en contraignant les dépenses, tout en garantissant la qualité du service public que nous souhaitons rendre au contribuable linéen.

A contrario, sur les investissements, vous faites la mécanique inverse. Vous présentez comme sûr, des projets avec des financements non-encore obtenus avec certitude, comme vous l'inscrivez « à 80 % prévu » quid des 20 % restant et quid du projet s'ils ne sont pas obtenus.

Réponse de M. le Maire : En phase projet, en lien avec les financeurs et dans le cadre de « Petites Villes de Demain », nous souhaitons effectivement que nos investissements soient au maximum subventionné à hauteur de 80% compte-tenu de notre capacité d'autofinancement réduite. Hélas, toutes les dépenses d'investissement ne le permettent pas et cela transparaît dans le tableau du rapport. En tout cas, nous mettons tout en œuvre pour les atteindre lorsque c'est possible et c'est bien pour cela que nos projets évoluent dans le temps afin de cadrer avec toutes les contraintes existantes. Selon l'importance et/ou l'urgence d'un projet nous nous interrogeons et vous interrogerons, le cas échéant, sur la pertinence de poursuivre, modifier ou stopper un projet qui s'avérerait trop dispendieux.

Dans mes précédentes interventions, je vous avais demandé comment vous pensiez financer vos projets, toujours pas de réponses aujourd'hui sauf à en diminuer la liste.
Pour conclure, je vous dirai encore une fois que je suis très inquiet sur la réalisation des projets que vous nous affichez et surtout sur la manière de les gérer financièrement.

Réponse de M. le Maire : Non, nous n'en diminuons pas la liste, nous travaillons sur leur programmation la plus efficace et juste sur la durée du mandat, voire au-delà.

Je comprends maintenant que vous ne sollicitez pas Notre Dame des Vertus pour un soutien spirituel mais plus pour obtenir d'elle un miracle.

Réponse de M. le Maire : Mais le miracle n'est-il pas une vue spirituelle de l'esprit ????

Rappel : pour que les réponses à vos questions puissent être faites lors du Conseil Municipal, l'article 22 du règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit : « *le texte des questions est adressé au Maire 3 jours au moins avant une séance du Conseil Municipal et fait l'objet d'un accusé de réception* ».

Interventions :

M. LUCQUIN : Ce n'étaient pas des interrogations, mais une expression.
Concernant le dernier paragraphe sur le rappel, si on a les documents 6 jours avant la séance et que l'on doit donner les questions 3 jours avant, ça veut dire qu'il nous reste 3 jours seulement pour étudier la séance. C'est trop court. Je travaille et je n'ai que le week-end pour étudier les documents et je suis hors délais pour formuler mes questions dans les délais impartis par le règlement intérieur.
M. BRIEY : c'est un débat d'orientation budgétaire, ça veut dire qu'on apporte notre vision et notre point de vue pour un éclairage sur les débats. Ce paragraphe-là n'a rien à faire dans le débat d'orientation budgétaire.
M. le Maire : j'ai dit au DOB que je répondrais à toutes les questions qui avaient été posées. C'est ce que je fais.
Concernant les délais d'envoi des notes de synthèse par AGEDI, je note qu'il faut qu'on réfléchisse sur le terme réglementaire dans le Code Général des Collectivités Territoriale et dans le règlement intérieur du Conseil Municipal pour voir si on peut l'aménager et envoyer les rapports plus tôt.
M. BRIEY : Je souhaite qu'on note dans le compte-rendu que ce ne sont pas des questions que ce rappel-là n'a rien à faire dans le DOB.
M. le Maire : nous avons eu une observation de la Préfecture, tous les débats ne sont pas à retranscrire dans les délibérations du Conseil Municipal mais l'essentiel du débat doit être rapporter dans le procès-verbal de la séance pour transmission au contrôle de légalité.

CORRESPONDANCES DIVERSES

M. le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements adressé par l'établissement Français du Sang pour l'aide apportée lors de la collecte du 22/02/2022.

ACQUISITION DU MATERIEL DE BOULANGERIE

Suite à l'acquisition par l'EPFGE de l'immeuble situé 2 place de la République

En octobre 2021, une Convention foncière a été signée entre la Ville de Ligny-en-Barrois et l'Etablissement Public Foncier de Grand-Est (EPFGE) afin de permettre à la commune d'acquérir deux immeubles du centre-ville et de faciliter la reprise des cellules commerciales situées en rez-de-chaussée. Pour rappel, l'EPFGE achète les biens pour le

compte de la commune et celle-ci dispose ensuite de cinq ans pour reprendre à son tour la propriété des immeubles.

Dans ce cadre, l'EPFGE est devenu propriétaire le 2 décembre 2021 de l'immeuble situé 2 place de la République, numéroté AB 523 sur le cadastre, pour un montant de 72 000€. Les propriétaires, M. GUIOT et Mme LOUABED, ont laissé dans l'immeuble du matériel de boulangerie, ci-après détaillé, pour un montant de 10 000€.

Désignation	***Valeur***
Four à sole 6 bouches fioul	00,00 €
Refroidisseur d'eau 20L	00,00 €
Tour marbre réfrigérée 4 portes	00,00 €
Plonge professionnelle	00,00 €
Congélateurs x2	00,00 €
Vitrine magasin	9 000,00 €
Rayon à pain	1 000,00 €
TOTAL	**10 000,00 €**

La Convention foncière avec l'EPFGE ne peut prendre en charge l'acquisition de mobilier. La Ville souhaite en revanche conserver ce matériel afin de faciliter l'installation d'un commerçant qui porterait une activité de même type : boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, salon de thé, etc. La vitrine a notamment été conçue sur mesure, il semble donc judicieux qu'elle reste en place.
Le matériel sera par la suite revendu au porteur d'activité, le moment venu et pour la même somme.

Afin de régulariser cet achat, le Comptable public nous demande de procéder à un acte de vente de mobilier, dont le coût s'élèvera à 600 €. Celui-ci sera rédigé par Me Jean-Marc CUIF, notaire déjà sollicité pour l'acquisition de l'immeuble.

L'assemblée municipale est donc invitée à autoriser la signature dudit acte de vente.

Le Conseil Municipal,
D E C I D E
à l'unanimité
5 abstentions : Mme ROSA, M. BEAUXEROIS par procuration, M. LUCQUIN, M. BRIEY, Mme PERIN

- ***d'approuver l'acquisition du matériel de boulangerie, détaillé en annexes, pour un montant de 10 000€ ;***
- ***de solliciter l'étude de Me Jean-Marc CUIF pour la rédaction de l'acte de vente et de s'acquitter des honoraires à hauteur de 600€ ;***
- ***d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente du matériel qui sera établi avec M. Samuel GUIOT et Mme Nancy LOUABED et tout autre document ayant trait à cette affaire.***

Interventions :

M. le BRIEY : lors d'un précédent Conseil Municipal, pour l'autorisation de signature de la convention avec l'ERFGE, vous avez dit que ce local n'était pas forcément réservé pour une boulangerie, or là on achète ce matériel !!!...
M. le Maire : le matériel acheté peut convenir à d'autres commerces.

CONVENTION D'OCCUPATION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE D 1115

Autorisation de signature de la convention avec la Société TDF_: annule et remplace la délibération n°2021_063 du 11 mai 2021

Par délibération du 1er février 2001, le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition d'une partie de la parcelle communale cadastrée D 1115 (90 m²) à la Société Bouygues Télécom pour y implanter une station radioélectrique. Une convention d'occupation a été établie et signée le 28 septembre 2001 à cet effet.

A la suite du rachat de la station de Bouygues Télécom par TéléDiffusion de France (TDF) et par délibération du 13 mai 2004, le Conseil Municipal a approuvé un bail civil d'occupation à TDF d'une partie de son domaine forestier, à savoir une partie de la parcelle cadastrée D 1115 – Lieudit « Plateau de Chartel » - d'une superficie de 90 m², pour une durée de vingt (20) ans, à compter du 30 septembre 2004, soit jusqu'en septembre 2024.

Par délibération du 11 mai 2021, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention et tous les documents afférents à la mise à disposition de la parcelle communale avec la Société VALOCÎME de MALAKOFF, selon les conditions suivantes :

- revalorisation du loyer à 15.000 €/an à partir de 2024 ;
- dès signature, avance de loyer de 12.000 € (avec récupération lissée sur le bail), ainsi que 200€ de réservation par an pendant les 3 prochaines années.

Après de nombreuses rencontres avec les différents opérateurs (VALOCÎME, TDF, ATC (American Tower Corporation) il semblerait que le modèle économique proposé par la société VALOCÎME n'apporte pas toutes les garanties de pérennité du service actuel. A échéance, les questions sur la continuité du service, la possibilité de perte de cette location se posent sachant que TDF nous affirme qu'elle ne cédera pas son pylône à VALOCÎME, qu'elle le déposera et le réinstallera sur une autre parcelle tout en conservant les opérateurs actuels qui ne sembleraient pas enclin à contractualiser avec VALOCÎME.

A ce titre, TDF nous a refait la proposition suivante :

- Revalorisation du loyer à 8 000 €/an (dont une part fixe de 5 000 € (avec 1 opérateur de téléphonie mobile) et une part variable complémentaire de 3 000 € par opérateur supplémentaire (1 à l'heure actuelle)) selon le projet de bail joint en annexe.

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
D E C I D E
à l'unanimité

- ***d'annuler la délibération n°2021_063 du 11 mai 2021 ;***
- ***d'autoriser ou de ne pas autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le Bail Code Civil de mise à disposition et tous les documents afférents à cette affaire, pour la parcelle forestière communale cadastrée D 1115 (pour partie : 90 m²) – Lieudit « Plateau de Chartel » (lieu d'implantation de la station radioélectrique) avec la société TDF sise à MONTROUGE.***

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET DU GIP OBJECTIF MEUSE
Restructuration et extension du groupe scolaire Raymond Poincaré

Par délibération en date du 14 décembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé l'engagement du projet de regroupement scolaire et de restructuration du groupe scolaire Raymond Poincaré.

Pour rappel, suite à l'étude de faisabilité rendue par SEBL en septembre 2021, la Commune s'oriente vers une réhabilitation des bâtiments existants de l'école Poincaré, afin de répondre aux exigences thermiques, acoustiques et de sécurité et ainsi améliorer les conditions d'apprentissage pour les élèves. Les classes de maternelle seront quant à elles construites dans un bâtiment neuf, réalisé en lieu et place du bâtiment situé 9 rue Jules Ferry et de propriété communale.

Le montant estimé de l'opération s'élève à **4 639 248, 00€ HT**, soit **5 567 097,60 € TTC.**

Dans la perspective de débuter les travaux dès la fin de cette année ou au début de l'année 2023, la Commune souhaite déposer des dossiers de demande de subvention :

- d'une part auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ;
- d'autre part auprès du GIP Objectif Meuse.

Le cumul des deux aides financières devrait permettre d'obtenir les 80% d'aides publiques autorisées dans le cadre d'une telle opération. Le plan de financement est joint en annexe.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
D E C I D E
à la majorité
2 voix contre : Mme ROSA, M. BEAUXEROIS par procuration

- ***de confirmer son accord pour la réalisation du projet de regroupement scolaire, avec extension et réhabilitation du groupe scolaire Raymond Poincaré ;***
- ***d'approuver la constitution des dossiers de demande de subvention ainsi que le plan de financement joint au dossier ;***

- ***de solliciter auprès de l'Etat une subvention, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et/ou de tout autre concours financier de l'Etat pour la réalisation de cette opération ;***
- ***de solliciter une subvention auprès du GIP Objectif Meuse dans le cadre de ses dispositifs d'aide 2022 ;***
- ***d'informer que les crédits permettant la réalisation de ces travaux seront inscrits au Budget 2022 ;***
- ***d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la réalisation de cette opération.***

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET DU GIP OBJECTIF MEUSE
Mise en valeur des formes urbaines et de l'espace public

Conformément à l'axe 4 de son ORT, la Ville continue d'investir dans la réalisation d'aménagements urbanistiques visant à permettre des déplacements sécuritaires et une mise en valeur des espaces publics ainsi que du patrimoine bâti.

Cette nouvelle tranche prévoit l'amélioration de la circulation et la sécurisation des piétons dans des quartiers résidentiels. Elle comportera aussi la poursuite des travaux aux abords de la maison pluridisciplinaire de santé qui a ouvert ses portes dans le quartier de l'Ornain en novembre 2021.

Lieux de réalisation :
- Rue du Grand Cerf
- Rue des Tilleuls
- Chemin de Mordesson
- Chemin des Roussets
- Chemin des Alouettes
- Rue du Parc (côté rue de Strasbourg)

Le montant estimé de l'opération s'élève à **220 404,20€ HT**, soit **264 485,04€ TTC.**

La Commune souhaite déposer des dossiers de demande de subvention :
- d'une part auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ;
- d'autre part auprès du GIP Objectif Meuse.

Le cumul des deux aides financières devrait permettre d'obtenir les 80% d'aides publiques autorisées dans le cadre d'une telle opération. Le plan de financement est joint en annexe.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
D E C I D E
à l'unanimité

- ***de confirmer son accord pour la réalisation du programme 2022 de réfection des voiries dans le cadre de la mise en valeur des formes urbaines et de l'espace public ;***

- ***d'approuver la constitution des dossiers de demande de subvention ainsi que le plan de financement joint au dossier ;***

- ***de solliciter auprès de l'Etat une subvention, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, de la Dotation de Soutien à l'investissement Local et/ou de tout autre concours financier de l'Etat pour la réalisation de cette opération ;***

- ***de solliciter une subvention auprès du GIP Objectif Meuse dans le cadre de ses dispositifs d'aide 2022 ;***

- ***d'informer que les crédits permettant la réalisation de ces travaux seront inscrits au Budget 2022 ;***

- ***d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la réalisation de cette opération.***

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET DE LA REGION GRAND EST

Création d'un puits carbone dans le quartier des Aouisses

Le projet consiste en l'aménagement d'un parc et puits carbone dans le quartier des Aouisses, le long de la rue des Bergeronnettes à l'emplacement des tours d'habitations qui ont été démolies en 1999.

L'objectif de ce projet est aujourd'hui d'améliorer le cadre de vie pour ce quartier principalement résidentiel, qui ne dispose pour l'heure d'aucun espace public central et structurant. Le parc est désigné comme puits carbone car il s'agira d'un espace largement planté afin de piéger du CO2 et améliorer le confort des riverains ainsi que la qualité de l'air.

A l'emplacement des tours seront installées des pergolas végétales ; elles supporteront des vignes grimpantes. Sous les pergolas, des espaces seront mis à disposition des écoles afin de réaliser un potager avec des petits fruitiers. Autour des pergolas, des massifs d'arbres et arbustes seront plantés, un bosquet de chênes et des pommiers notamment.

Le montant estimé de l'opération s'élève à **44 397,04€ HT**, soit **49 648,13€ TTC.**

La Commune souhaite déposer des dossiers de demande de subvention :

- d'une part auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ;
- d'autre part auprès de la Région Grand Est, dans le cadre de son programme de « Soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères ».
-

Le cumul des deux aides financières devrait permettre d'obtenir les 80% d'aides publiques autorisées dans le cadre d'une telle opération. Le plan de financement est joint en annexe.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
D E C I D E
à l'unanimité
1 abstention : M. BRIEY

- ***de confirmer son accord pour la réalisation du projet de puits carbone aux Aouisses ;***
- ***d'approuver la constitution des dossiers de demande de subvention ainsi que le plan de financement joint au dossier ;***
- ***de solliciter auprès de l'Etat une subvention, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, de la Dotation de Soutien à l'investissement Local et/ou de tout autre concours financier de l'Etat pour la réalisation de cette opération ;***
- ***de solliciter auprès de la Région Grand Est une subvention dans le cadre du dispositif de « Soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères ».***
- ***d'informer que les crédits permettant la réalisation de ces travaux seront inscrits au Budget 2022 ;***
- ***d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la réalisation de cette opération.***

Interventions :

M. BRIEY : rapporte qu'il est interpellé par les riverains, inquiets, sollicitant une rencontre afin d'évoquer les usages et potentielles nuisances pour les rassurer sur ce projet.

M. le Maire : une rencontre avec les habitants du quartier et pas uniquement les riverains sera programmée.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Extension du système de vidéo-protection sur le territoire communal

La Commune de Ligny-en-Barrois, dans le cadre de sa politique de gestion de l'espace public et de la prévention de la délinquance, s'est engagée à lutter plus efficacement contre certaines formes de délit touchant directement la population et à sécuriser certains lieux particulièrement exposés à de tels phénomènes.

A ce titre, 9 caméras ont été posées en 2018. 3 caméras supplémentaires ont fait l'objet d'une subvention au titre de la DETR 2021 et seront posées prochainement. La commune souhaite poursuivre ses investissements en installant 3 nouvelles caméras à

des emplacements stratégiques : aux abords de l'église et dans le passage au rez-de-chaussée de la Maison du Patrimoine (12 rue de Strasbourg).

Le montant estimé de l'opération s'élève à **13 034, 80€ HT**, soit **15 641,76€ TTC**.

La Commune souhaite déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat :

- d'une part au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ;
- d'autre part dans le cadre du Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance ;

Le cumul des deux aides financières devrait permettre d'obtenir les 80% d'aides publiques autorisées dans le cadre d'une telle opération. Le plan de financement est joint en annexe.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
D E C I D E
à l'unanimité

- ***de confirmer son accord pour l'extension du système de vidéo-protection sur le territoire communal ;***
- ***d'approuver la constitution des dossiers de demande de subvention ainsi que le plan de financement joint au dossier ;***
- ***de solliciter auprès de l'Etat une subvention, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, et/ou de tout autre concours financier de l'Etat pour la réalisation de cette opération ;***
- ***de solliciter auprès de l'Etat une subvention, dans le cadre du Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance ;***
- ***d'informer que les crédits permettant la réalisation de ces travaux seront inscrits au Budget 2022 ;***
- ***d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la réalisation de cette opération.***

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Notre-Dame-des-Vertus

La restauration de l'église Notre-Dame-des-Vertus a été engagée en 2012. Une étude approfondie du bâtiment avait alors été réalisée, ainsi qu'un phasage des travaux. Une première tranche a été réalisée en 2013 et 2014, sur le bras sud du transept. Les tranches suivantes n'ont pas été réalisées. Toutefois, l'état général de l'édifice continue de se dégrader, mettant à mal même les travaux réalisés en 2014. Les conditions climatiques de plus en plus extrêmes, les pluies abondantes de l'hiver 2021 notamment, ont fragilisé les couvertures. D'importantes infiltrations d'eau ont été constatées.

La Ville souhaite donc redémarrer le projet de restauration de l'Eglise. L'architecte du patrimoine, maître d'œuvre du projet en 2012, a actualisé le chiffrage des travaux en 2021 (ci-joint). Trois tranches apparaissent désormais prioritaires et urgentes :

- La réfection de la façade sud de la nef et de la couverture du bas-côté sud ;
- La restauration du bras nord du transept ;
- La réfection de la façade nord de la nef et de la couverture du bas-côté nord.

Elles ont été estimées à environ **1 028 540 euros HT**, sur un montant total d'environ 3,8 millions d'euros HT.

En postulant une rémunération du maître d'œuvre à hauteur de 12% du montant des travaux (taux généralement pratiqué), on estime que la prestation de maîtrise d'œuvre s'élèvera, pour les trois phases prioritaires, à **123 425 € HT**, soit **148 110 € TTC**.

La Commune souhaite donc déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le plan de financement est joint en annexe.

Pour information, le montage financier de l'opération globale, et en particulier de réalisation des trois phases urgentes, fera l'objet d'un Comité technique avec les partenaires dans le courant de l'année 2022.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
D E C I D E
à l'unanimité

- ***de confirmer son accord pour le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Notre-Dame-des-Vertus ;***
- ***d'approuver la constitution des dossiers de demande de subvention ainsi que le plan de financement joint au dossier ;***
- ***de solliciter auprès de l'Etat une subvention, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, et/ou de tout autre concours financier de l'Etat pour la réalisation de cette opération ;***
- ***d'informer que les crédits permettant la réalisation de ces travaux seront inscrits au Budget 2022 ;***
- ***d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la réalisation de cette opération.***

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Rénovation des dispositifs de défense incendie

La Ville de Ligny-en-Barrois a fait réaliser en 2021 un diagnostic de l'ensemble du dispositif de défense incendie présent sur le territoire communal. Celui-ci a révélé que 23

bornes incendie sont défectueuses et demandent à être remplacées ou réparées. Il rapporte notamment de nombreuses fuites, des capots de poteaux qui sont cassés et/ou ne ferment plus, ainsi que le mauvais placement de certaines bornes.

La rénovation des dispositifs de défense incendie détériorés a donc été placée parmi les priorités d'intervention de la commune, afin de permettre une intervention des secours dans les meilleures conditions en cas d'incendie et de garantir ainsi la sécurité des personnes.

Le montant estimé de l'opération s'élève à **63 304,50€ HT**, soit **75 965,40€ TTC**. Il est toutefois envisagé de fractionner celles-ci en plusieurs tranches, réalisées annuellement. Une première tranche de **12 500 € HT**, soit **15 000€ TTC**, sera inscrite au budget 2022.

La Commune souhaite déposer, pour cette tranche, une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, qui pourra couvrir jusqu'à **70%** du montant des travaux.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
D E C I D E
à l'unanimité

- ***de confirmer son accord pour la réalisation du projet de rénovation des dispositifs de défense incendie ;***
- ***d'approuver la constitution des dossiers de demande de subvention ainsi que le plan de financement joint au dossier ;***
- ***de solliciter auprès de l'Etat une subvention, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, et/ou de tout autre concours financier de l'Etat pour la réalisation de cette opération ;***
- ***d'informer que les crédits permettant la réalisation de ces travaux seront inscrits au Budget 2022 ;***
- ***d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la réalisation de cette opération.***

REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Marquage de la piste cyclable avenue Louis Dodin

La Ville de Ligny-en-Barrois a constaté en 2021 l'effacement des bandes blanches qui délimitaient la piste cyclable de la bande de roulement de chaussée, le long de l'avenue Louis Dodin.

Or, cet axe est l'une des principales voies de contournement du centre-ville de Ligny-en-Barrois, il est notamment emprunté par les poids-lourds. Il est donc apparu nécessaire de réaliser un nouveau marquage au sol, afin de matérialiser une claire

séparation de la chaussée et de la piste cyclable, et ainsi garantir la sécurité des cyclistes. L'opération a été réalisée au mois d'octobre 2021.

Le montant de l'opération s'est élevé à **1 880,00€ HT**, soit **2 256,00€ TTC**.

La Commune souhaite déposer un dossier auprès du Département de la Meuse afin de bénéficier d'une participation financière dans le cadre de la Répartition du Produits des Amendes de Police 2022. Pour information, ce dispositif subventionne des projets en lien avec la circulation et la sécurité routière réalisés au cours de l'année précédente.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
D E C I D E
à l'unanimité

- ***d'approuver la constitution du dossier de demande d'aide ;***
- ***de solliciter auprès du Département de la Meuse, une subvention au titre de la Répartition du Produits des Amendes de Police 2022 ;***
- ***d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la réalisation de cette opération.***

Interventions :

M. BRIEY : rapporte que les cyclistes trouvent ces aménagements dangereux et que les nuisances des poids lourds ont été déplacées mais pas résolues.

M. le Maire : les remarques faites ont été prises en compte et nous continuons à travailler sur la sécurité et tranquillité de tous.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT, DE LA FUCLEM ET D'EDF
Poursuite de la rénovation de l'éclairage public

Dans le but de réaliser des économies d'énergie, la Ville de Ligny-en-Barrois poursuit la rénovation de son éclairage public. En 2022, cela concernera le Chemin des Battants, la Rue de l'Asile, la rue Maréchal De Luxembourg, la rue Saint Georges, la rue Saint Christophe, la rue du Sud, la rue de la Terrasse, la rue de l'Eglise, la rue Achille Thirion, la rue de la Rose Eputée, la Place de l'ancienne Cure, la rue Marguerite de Savoie, la rue du Château d'eau.

Au total, ce sont 55 points lumineux, actuellement en sodium haute pression (SHP) qui seront remplacés par des luminaires IZYLUM 2 (61,5W, 3000°K), avec abaissement de la puissance de 50% entre 23h et 5h.

Le montant estimé de l'opération s'élève à **22 825,00€ HT**, soit **27 390,00€ TTC**.

La Commune souhaite déposer des dossiers de demande de subvention :
- D'une part auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'Etat ;

- D'autre part auprès de la FUCLEM (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse) et d'EDF, qui ont tous deux des dispositifs d'aides à la rénovation de l'éclairage public.

Le cumul des aides financières devrait permettre d'obtenir 73% d'aides publiques. Le plan de financement est joint en annexes.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
D E C I D E
à l'unanimité

- ***de confirmer son accord pour la poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public ;***
- ***d'approuver la constitution des dossiers de demande de subvention ainsi que le plan de financement joint au dossier ;***
- ***de solliciter auprès de l'Etat une subvention, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, et/ou de tout autre concours financier de l'Etat pour la réalisation de cette opération ;***
- ***de solliciter auprès de la FUCLEM, une subvention dans le cadre de son dispositif de soutien à la rénovation de l'éclairage public ;***
- ***de solliciter auprès d'EDF, une subvention dans le cadre de son dispositif de soutien à la rénovation de l'éclairage public ;***
- ***d'informer que les crédits permettant la réalisation de ces travaux seront inscrits au Budget 2022 ;***

UDAF INSERTION

Autorisation signature Convention d'Objectifs

UDAF INSERTION – « Traits d'union » est une association basée à Ligny-en-Barrois, lieu de son siège social. Association humanitaire d'entraide et d'action sociale, son activité porte notamment sur l'entretien des espaces verts, les petits travaux d'entretien de voirie, les ménages pour les collectivités.

Elle a pour objectif de :
- Proposer rapidement une opportunité d'emploi à des personnes en précarité,
- Aider à l'employabilité en permettant de reprendre une activité professionnelle avec un accompagnement adapté,
- Favoriser le retour à l'emploi des plus fragilisés
- Acquérir une première expérience professionnelle.

L'ambition de l'association est de ramener des personnes en difficulté sur le marché du travail. Les contrats qu'elle conclut, vont de quatre mois à un an et concernent des bénéficiaires dont l'éventail des tranches d'âge est très large. Leur taux d'échec est

important car les personnes accueillies sont très éloignées de la vie en société. Et une grande majorité n'est pas mobile, ce qui réduit d'autant plus leurs possibilités d'actions et de formations.

Les actions doivent intervenir en complément des dispositifs d'accompagnement et d'accès à l'emploi existant pour répondre à des besoins spécifiques, permettre plus de souplesse et de réactivité, en augmentant les opportunités d'accès à l'emploi pour les publics les plus fragiles, sans qualifications ou sans expérience professionnelle.

La Commune souhaite soutenir cette démarche, indispensable sur notre territoire.

Comme depuis de nombreuses années, il s'agira ainsi de proposer une action d'insertion dont le support d'activité sera l'entretien de voirie et les missions à effectuer correspondent :

- Au balayage et ramassage des déchets sur la voie publique,
- Au balayage et ramassage des déchets sur le périmètre du marché hebdomadaire,
- Au vidage et/ou remplacement des sacs dans les poubelles publiques,
- Au soufflage des aires de jeux, city stades et cours d'écoles,
- A sortir et rentrer les containers de tri sélectif des bâtiments communaux.

Le montant de la prestation, 60 216 € à l'année, dont le détail figure au projet de convention ci-jointe, couvre les dépenses relatives aux salaires du personnel en insertion mais également le temps d'encadrement technique, l'accompagnement professionnel et tout autre action d'insertion qui sera engagée pour faciliter la montée en compétences et le retour à l'emploi des publics en insertion.

le Conseil Municipal
D E C I D E
à l'unanimité

- ***d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs avec l'UDAF INSERTION – Traits d'Union, de Ligny-en-Barrois, jointe en annexe ;***
- ***de fixer la durée de la convention du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, reconductible par voie expresse dans la limite de 3 années ;***

- ***d'informer que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.***

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

A) - Approbation Compte « Principal »

Le Conseil Municipal, après avoir élu à l'unanimité Mme GUERQUIN Elisabeth, comme Présidente pour cette partie de la séance.

le Conseil Municipal
D E C I D E
à l'unanimité

- ***de valider le Compte de Gestion 2021, puis le Compte Administratif 2021, arrêtés aux chiffres inscrits ci-après :***

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2021

(avec restes à réaliser)

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale Titres de recettes émis* Restes à réaliser	5 505 266,31 € 993 935,97 € 519 579,70 €	3 987 135,50 € 3 598 293,91 €	9 492 401,81 € 4 592 229,88 € 519 579,70 €
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales Mandats émis* Restes à réaliser	5 505 266,31 € 863 031,08 € 655 012,54 €	3 987 135,50 € 3 257 331,79 €	9 492 401,81 € 4 120 362,87 € 655 012,54 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit Reste à réaliser (C-G) Excédent (G-C) Déficit	130 904,89 € -135 432,84 €	340 962,12 €	471 867,01 € -135 432,84 €
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	482 795,18 €	630 898,00 €	1 113 693,18 €
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté) Excédent Déficit	478 267,23 €	971 860,12 €	1 450 127,35 €

* Après déduction des annulations de mandats et titres

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2021

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	482 795,18 €		130 904,89 €	613 700,07 €
Fonctionnement	1 230 898,00 €	600 000,00 €	340 962,12 €	971 860,12 €
TOTAL	1 713 693,18 €	600 000,00 €	471 867,01 €	1 585 560,19 €

B) - Approbation Compte « Forêt Communale »

Le Conseil Municipal, après avoir élu à l'unanimité Mme GUERQUIN Elisabeth, comme Présidente pour cette partie de la séance,

le Conseil Municipal
D E C I D E
à l'unanimité

- ***de valider le Compte de Gestion 2021, puis le Compte Administratif 2021, arrêtés aux chiffres inscrits ci-après :***

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2021

(avec restes à réaliser)

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale Titres de recettes émis* Restes à réaliser	58 594,50 € 107,00 € 0,00 €	132 371,33 € 86 272,70 €	190 965,83 € 86 379,70 € 0,00 €
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales Mandats émis* Dépenses engagées non mandatées	58 594,50 € 0,00 € 0,00 €	132 371,33 € 12 372,71 €	190 965,83 € 12 372,71 € 0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit Reste à réaliser (C-G) Excédent (G-C) Déficit	107,00 € 0,00 €	73 899,99 €	74 006,99 € 0,00 €
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	47 594,50 €	112 871,33 €	160 465,83 €
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté) Excédent Déficit	47 701,50 €	186 771,32 €	234 472,82 €

* Après déduction des annulations de mandats et titres

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2021

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	47 594,50 €		107,00 €	47 701,50 €
Fonctionnement	112 871,33 €	0,00 €	73 899,99 €	186 771,32 €
TOTAL	160 465,83 €	0,00 €	74 006,99 €	234 472,82 €

C) Approbation Compte « Lotissement Les Capucins-Hauts »

Le Conseil Municipal, après avoir élu à l'unanimité Mme GUERQUIN Elisabeth, comme Présidente pour cette partie de la séance,

le Conseil Municipal

D E C I D E

à la majorité

2 voix contre : Mme ROSA, M. BEAUXEROIS par procuration

- ***de valider le Compte de Gestion 2021, puis le Compte Administratif 2021, arrêtés aux chiffres inscrits ci-après :***

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2021

(avec restes à réaliser)

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale Titres de recettes émis* Restes à réaliser	93 121,72 € 0,00 € 0,00 €	93 121,72 € 0,00 €	186 243,44 € 0,00 € 0,00 €
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales Mandats émis* Dépenses engagées non mandatées	93 121,72 € 0,00 € 0,00 €	93 121,72 € 0,00 €	186 243,44 € 0,00 € 0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit Reste à réaliser (C-G) Excédent (G-C) Déficit	0,00 € 0,00 €	0,00 €	0,00 € 0,00 €
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	-93 092,83 €	0,67 €	-93 092,16 €
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté) Excédent Déficit	-93 092,83 €	0,67 €	-93 092,16 €

* Après déduction des annulations de mandats et titres

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2021

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	-93 092,83 €		0,00 €	-93 092,83 €
Fonctionnement	0,67 €	0,00 €	0,00 €	0,67 €
TOTAL	-93 092,16 €	0,00 €	0,00 €	-93 092,16 €

Présentation consolidée des COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Ville

		CA précédent	Budget voté	CA 2021	RàR2021	Résultats
Investissement	Dépenses	591 781,94 €	5 505 266,31 €	863 031,08 €	655 012,54 €	
	Recettes	520 172,00 €	5 505 266,31 €	993 935,97 €	519 579,70 €	130 904,89 €
Fonctionnement	Dépenses	3 120 575,41 €	3 987 135,50 €	3 257 331,79 €		
	Recettes	3 586 464,85 €	3 987 135,50 €	3 598 293,91 €		340 962,12 €

Forêt

Investissement	Dépenses	0,00 €	58 594,50 €	0,00 €	0,00 €	
	Recettes	321,00 €	58 594,50 €	107,00 €	0,00 €	107,00 €
Fonctionnement	Dépenses	21 246,26 €	132 371,33 €	12 372,71 €		
	Recettes	7 374,30 €	132 371,33 €	86 272,70 €		73 899,99 €

Lotissement "Les Capucins Hauts"

Investissement	Dépenses	0,00 €	93 121,72 €	0,00 €	0,00 €	
	Recettes	0,00 €	93 121,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	0,00 €	93 121,72 €	0,00 €		
	Recettes	0,00 €	93 121,72 €	0,00 €		0,00 €

Total 1

Investissement	Dépenses	591 781,94 €	5 656 982,53 €	863 031,08 €	655 012,54 €	
	Recettes	520 493,00 €	5 656 982,53 €	994 042,97 €	519 579,70 €	131 011,89 €
Fonctionnement	Dépenses	3 141 821,67 €	4 212 628,55 €	3 269 704,50 €		
	Recettes	3 593 839,15 €	4 212 628,55 €	3 684 566,61 €		414 862,11 €

CCAS (pour mémoire en cours de fermeture)

Investissement	Dépenses	0,00 €	387,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Recettes	0,00 €	387,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	0,00 €	83,81 €	0,00 €		
	Recettes	0,00 €	83,81 €	0,00 €		0,00 €

CDE

Investissement	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	10 028,83 €	34 170,47 €	14 118,37 €		
	Recettes	15 670,00 €	34 170,47 €	14 938,00 €		819,63 €

Total 2

Investissement	Dépenses	0,00 €	387,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Recettes	0,00 €	387,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	10 028,83 €	34 254,28 €	14 118,37 €		
	Recettes	15 670,00 €	34 254,28 €	14 938,00 €		819,63 €

Total 1 + 2

Investissement	Dépenses	591 781,94 €	5 657 369,53 €	863 031,08 €	655 012,54 €	
	Recettes	520 493,00 €	5 657 369,53 €	994 042,97 €	519 579,70 €	131 011,89 €
					Résultat avec Restes à réaliser	-4 420,95 €
Fonctionnement	Dépenses	3 151 850,50 €	4 246 882,83 €	3 283 822,87 €		
	Recettes	3 609 509,15 €	4 246 882,83 €	3 699 504,61 €		415 681,74 €

D) - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2021

Conformément à l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995, tendant à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, le tableau récapitulatif des acquisitions et cessions effectuées par la Commune en 2021 a été joint à la note de synthèse.

Il est rappelé que ce tableau est produit en annexe du Compte Administratif de la même année.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Le préalable à toute affectation est le vote du compte administratif. C'est par ce vote que l'assemblée délibérante constate et arrête les résultats de l'exécution du budget.

La délibération d'affectation du résultat porte sur le seul résultat de la section d'exploitation. Le résultat d'investissement, quel qu'en soit le signe, fait l'objet d'un report pur et simple.

L'affectation ne concerne que les excédents d'exploitation. Il s'agit des excédents de l'exercice complétés, des excédents reportés ou diminués, des déficits antérieurs. C'est donc l'excédent net cumulé d'exploitation qui donne lieu à affectation.

L'affectation vise à réaliser effectivement l'autofinancement prévu en inscrivant en réserve le montant nécessaire à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement. En affectant l'excédent d'exploitation, l'assemblée délibérante couvre le besoin d'autofinancement de la section d'investissement.

Lorsque l'excédent d'exploitation est supérieur au besoin de financement qui apparaît en section d'investissement, l'assemblée dispose d'une option :

- soit elle affecte également le surplus ou une partie seulement en section d'investissement, ce qui permet de financer des dépenses d'investissement ;
- soit elle maintient le surplus en section d'exploitation afin de financer des dépenses d'exploitation.

La reprise des résultats au budget de l'exercice N + 1 ne peut se faire qu'après la décision d'affectation du résultat de l'exercice N.

Ayant voté précédemment le compte administratif, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'affectation des résultats 2021.

le Conseil Municipal

D E C I D E

à l'unanimité

- ***de procéder à l'affectation des résultats du « Budget Principal », conformément au tableau ci-après :***

Budget « Principal »

Affectation des Résultats	*En euros*
*Résultat de fonctionnement – Exercice **2021***	***340 962 ,12***
Résultats antérieurs reportés	***630 898,00***
Résultat cumulé de clôture : *Section de fonctionnement – Compte Administratif **2021***	***971 860,12***
Besoin de financement d'investissement cumulé : *Budget Primitif **2022** – Compte **001** - Dépenses*	***0,00***
Excédent d'investissement cumulé : *Budget Primitif **2022** – Compte **001** - Recettes*	***613 700,07***
Déficit *Restes à réaliser d'investissement **2021***	***-135 432,84***
Excédent total de financement d'investissement *Excédent de fonctionnement capitalisé* *Budget Primitif **2022** – Compte **1068** - Recettes*	***478 267,23*** ***0,00***
Excédents d'exploitation supérieurs au besoin de financement ci-dessus défini	***971 860,12***
Excédents antérieurs reportés : Section de fonctionnement *Budget Primitif **2022** – Compte **002** - Recettes*	***971 860,12***

****

le Conseil Municipal

D E C I D E

à l'unanimité

- ***de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe « Forêt Communale », conformément au tableau ci-après :***

Budget annexe « Forêt Communale »

Affectation des Résultats	*En euros*
*Résultat de fonctionnement – Exercice **2021***	***73 899,99***
Résultats antérieurs reportés	***112 871,33***
Résultat cumulé de clôture : *Section de fonctionnement – Compte Administratif **2021***	***186 771,32***

Excédent de financement investissement cumulé : *Budget Primitif **2022** – Compte **001** - Recettes*	***47 701,50***
Déficit de financement : *Restes à réaliser d'investissement **2021***	***0,00***
Besoin total de financement d'investissement *Excédent de fonctionnement capitalisé :* *Budget Primitif **2022** – Compte **1068** – Recettes*	***0,00***
Excédent d'exploitation supérieur au besoin de financement ci-dessus	***186 771,32***
*Excédents antérieurs reportés – Budget Primitif **2022** – Compte **002*** *Fonctionnement recettes*	***186 771,32***
*Excédent de financement des sections de fonctionnement et d'investissement à reverser au budget principal lors du budget primitif **2022** – Compte **6522***	***0,00***

****

le Conseil Municipal

D E C I D E

la majorité

2 voix contre : Mme ROSA, M. BEAUXEROIS par procuration

- ***de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe « Lotissement Les Capucins-Hauts », conformément au tableau ci-après :***

Budget « Lotissement Les Capucins-Hauts »

Affectation des Résultats	***En euros***
*Résultat de fonctionnement – Exercice **2021***	***0,00***
Résultats antérieurs reportés	***0,67***
Résultat cumulé de clôture : *Section de fonctionnement – Compte Administratif **2021***	***0,67***
Besoin de financement section d'investissement *Budget Primitif **2022** – Compte **001** – Dépenses*	***93 092,83***
Excédent de financement : *Restes à réaliser d'investissement **2021***	***0,00***
Besoin total de financement d'investissement *Excédent de fonctionnement capitalisé :* *Budget Primitif **2022** - Compte **1068** - Recettes*	***0,00***
Excédent d'exploitation supérieur au besoin de financement ci-dessus	***0,67***
*Excédents antérieurs reportés – Budget Primitif **2022** – Compte **002*** *Fonctionnement recettes*	***0,67***

BUDGETS PRIMITIFS 2022

M. GUYOT, Maire, présente le projet de budget.

A) - Budget « Principal »

le Conseil Municipal

D E C I D E

à la majorité

4 voix contre : Mme ROSA, M. BEAUXEROIS par procuration,

M. LUCQUIN, M. BRIEY

- ***d'approuver le présent budget 2022 :***

  - ***au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,***

  - ***au niveau des opérations individualisées et au niveau des chapitres pour les autres dépenses, en section d'investissement.***

B) - Budget « Forêt Communale »

le Conseil Municipal

D E C I D E

à l'unanimité

- ***d'approuver le présent budget 2022 :***

  - ***au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,***

  - ***au niveau des opérations individualisées et au niveau des chapitres pour les autres dépenses, en section d'investissement.***

C) - Budget « Lotissement Les Capucins-Hauts »

le Conseil Municipal

D E C I D E

à la majorité

4 voix contre : Mme ROSA, M. BEAUXEROIS par procuration,

M. LUCQUIN, M. BRIEY

- ***d'approuver le présent budget 2022 :***

  - ***au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,***

  - ***au niveau des opérations individualisées et au niveau des chapitres pour les autres dépenses, en section d'investissement.***

Intervention de Mme ROSA :

Pour ne pas transformer la séance en marathon budgétaire, nous ne viendrons pas dans les détails du budget, même si certaines dépenses secondaires mériteraient un examen plus approfondi. Nous allons donc aller à l'essentiel, c'est-à-dire aux postes budgétaires importants qui conditionnent l'avenir de notre Ville.
Le budget proposé s'inscrit dans la continuité du débat d'orientation budgétaire. Nous allons donc reformuler nos divergences qui peuvent être profondes. Dans ce budget les frais d'études de toutes sortes sont massifs. Des études sont nécessaires, certes, mais il faut être raisonnable et se limiter à l'essentiel. Trop d'études affaiblissent la capacité financière de la Commune. Dans ce budget, les travaux de voirie sont importants et pas forcément judicieux. C'est particulièrement vrai pour la mise en sens unique de la rue Leroux, qui va sévèrement, à notre avis, compliquer les déplacements et qui présente le risque avéré de dévitaliser le centre-ville. Dans ce budget, le projet de restructuration scolaire est acté ! Nous considérons que ce projet est surdimensionné et qu'il ne respecte pas la légalité républicaine en matière d'investissement scolaire. Nous considérons qu'il va compromettre le développement de notre Ville, dans les domaines où il aurait été utile et judicieux d'investir comme la rénovation de l'habitat de Ville et l'élargissement de l'offre en matière d'habitat pavillonnaire.
La rénovation et la mise en valeur du patrimoine local, qui ne pourra pas se réaliser et qui va continuer à se détériorer, alors qu'il s'agit d'un levier fort pour rendre la Ville plus attractive. Dans ces conditions, nous ne validerons pas votre proposition budgétaire.

Intervention de M. BRIEY :

Au cas où !
Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et les conseillers, cher(e)s collègues,
Permettez-moi avant de vous faire part de l'analyse de mon budget, de vous préciser quelques préalables. Peut-être trouverez-vous ceci trop long, mais j'espère recueillir votre attention.
Dans un premier temps, je ne me positionne pas en sachant mais m'exprime au regard de mes compétences que je souhaite vous faire partager. Si vous souhaitiez que je vous explique comment réparer une fuite d'eau, vous n'êtes pas avec la bonne personne, par contre en matière de construction de budgets publics je m'appuie sur plus de 20 ans d'expérience.
Dans un second temps, je voudrai que l'on sorte mon propos d'une volonté de polémique ou d'une quelquonque aigreur, ma volonté est de pouvoir vous aider à prendre une décision éclairée. Un budget s'observe de plusieurs points de vue, il est aussi l'expression d'une approche. Je vais vous apporter un point de vue, et une approche.
Enfin, il ne s'agit pas de dire mon idée est la meilleure, notre équipe est la meilleure, mais de pouvoir saisir la décision que vous allez prendre, pour notre cité, les linéens et les linéennes, car je sais que c'est ce qui nous réunit à cette assemblée.
Je termine sur une confidence, je n'ai pas la pédagogie de Thierry LUCQUIN ou d'Isabelle PERIN, mais je me soigne.
Pour commencer mesdames messieurs, je souhaite vous démontrer à quel point votre budget est hyper prudentiel et que vous inscrivez des dépenses que vous savez que vous ne réaliserez pas. L'exemple le plus probant est celui des dépenses de personnel ? Vous nous affichez une dépense de 1 876 200 euros alors qu'en 2020 vous n'avez dépensé que 1 779 400, et qu'en 2021, vous n'avez dépensez que 1 718 900€ ; J'entends déjà un murmure m'indiquer que les deux années ont été exceptionnelles, et que 2022 ceci ne va pas être pareil. Or, nous sommes à la fin du premier trimestre, toujours pas de DGS (budgétisé dès le 1 er janvier 2022), des postes encore vacants (budgétisés dès le 1 er janvier). Alors, Madame Guerquin nous répond, nous maintenons au cas où !

Au cas où de quoi, ce qui a été prévu en dépense non consommé au premier trimestre restera consommé pour le restant de l'année à moins de créer des postes ou d'engager des CDD. Pourquoi, nous ne l'avons pas fait ?
L'écart à ce jour est de 160 000 € pas des moindres vous le constatez. On met de côté au cas où !
C'est comme les imprévus il y en a pour 215 000€ d'imprévu soit 5% du budget de fonctionnement
Cette politique de gestion sans ajustement est intéressante dans une logique d'abondance, mais ce qui s'annonce c'est tout le contraire. Lorsque l'on annonce une inflation à 4.5%, un prix produit pétrolier qui monte, le gaz qui augmente, des salaires qui stagnent, une économie qui fait preuve d'une extrême prudence, la sagesse et la bonne gestion appelle à un ajustement des dépenses et une vision des recettes.
Sur ce point des recettes, nous sommes encore et toujours dans la perspective, le peut-être, le ça va venir et en plus vous vous contredisez. Ainsi, dans le débat d'orientation budgétaire vous nous annoncez 100 % de financement pour le stade de football. A la commission finance suivante vous nous dites que tous les financements ne sont pas acquis car les dossiers pour la Fédération Française de Football n'ont pas encore été communiqués pour solliciter le financement. Alors pourquoi annoncer, le démarrage des travaux pour 2022 ? Est-ce réaliste ? je suis sûr que vous allez encore nous répondre qu'il n'y a aucun doute à avoir.
Votre politique d'investissement est tout simplement un inventaire à la Prévert, vous lancez tout et puis au cas où ! Mais vous n'avez pas la possibilité de financer tout cela, si vous projetiez une situation pluriannuelle sur les quatre prochaines années, vous constateriez votre impasse budgétaire...Alors vous menez tout de concert au cas où !
Pour nous vous négligez les principaux éléments de l'attractivité d'une ville, l'habitat et les services. Je ne reviendrai pas comment vous avez abandonné la piscine municipale à la destruction, mais je m'intéresserai au seul projet structurant que vous nous avez proposé en deux ans, à savoir la cité scolaire Raymond POINCARE. Peu m'importe les motivations de ce projet ce que nous nous percevons c'est l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des élèves et des meilleures conditions de travail pour la communauté enseignante. Ceci est reporté, pas de budget prévisionnel, juste une dépense de maitrise d'œuvre avec un système de mise en concurrence complexe et chronophage. Mais on ne sait jamais au cas où ça pourrait nous faire économiser, nous serions bien la première collectivité à faire des économies sur un appel à concours d'architecture.
Je vais arriver au bout de mon propos, et je vais me permettre une petite incursion dans votre politique, que j'appelle des « petits amis ». Monsieur le Maire, j'ai été surpris d'apprendre que nous avions réduit l'enveloppe d'achats d'ordinateurs pour les écoles. Ma surprise a été d'autant plus grande que nous allons subventionner l'association que préside Monsieur Varinot à hauteur de 5 000 €. Or, vous avez assisté comme moi à l'assemblée générale et je suis sûr qu'il ne vous a pas échappé que Monsieur Varinot a annoncé le financement total par des mécènes et des subventions du coulage de la statue. Les prochains travaux n'étant programmés que 2023, à quoi va servir cette subvention, ah oui peut-être au cas où !
Finir sur ces propos, j'en ai conscience donnerai un aspect polémique à mon intervention, mais je suis pondéré dans mon propos au regard de positionnement dans cette affaire.
Pour résumer, mes chers collègues, en matière de dépenses nous prenons le parapluie, le parasol et le barnum, en matière de recettes nous ne sommes pas en capacité de vous dire ce que nous pouvons espérer, mais vous n'avez pas à vous inquiéter on ne lance rien, on garde tout ça au chaud au cas où !
Jusqu'où irons-nous ? dans quelle ville allons-nous vivre dans quelques années ? nous sommes comptables auprès de la population des décisions que nous prenons aujourd'hui, valider un budget de dépenses surestimé, des recettes inconnues, un plan d'investissement irréaliste n'est pas concevable, d'autant que se préfigure une augmentation des taux sur la taxe foncière à la Communauté d'Agglomération en plus ce celle de la commune. En votant ce budget, vous vous engagez dans une politique qui

n'en est pas une, un budget qui n'en est pas un alors au cas où je vous ai convaincu je vous invite à voter contre !
M. le Maire : en effet je préfère le « au cas où » ? plutôt que le « quoiqu'il en coûte ! »

Présentation consolidée des BUDGETS PRIMITIFS 2022

		Budget précédent	R à R 2021	Ouvertures nouvelles	Budget total
Ville					
Investissement	Dépenses	5 505 266,31 €	655 012,54 €	4 792 645,00 €	5 447 657,54 €
	Recettes	5 505 266,31 €	519 579,70 €	4 928 077,84 €	5 447 657,54 €
Fonctionnement	D et R	3 987 135,50 €	0,00 €	4 353 847,02 €	4 353 847,02 €
Forêt					
Investissement	Dépenses	58 594,50 €	0,00 €	98 701,50 €	98 701,50 €
	Recettes	58 594,50 €	0,00 €	98 701,50 €	98 701,50 €
Fonctionnement	D et R	132 371,33 €	0,00 €	206 271,32 €	206 271,32 €
Lotissement "Les Capucins Hauts"					
Investissement	Dépenses	93 121,72 €	0,00 €	93 121,72 €	93 121,72 €
	Recettes	93 121,72 €	0,00 €	93 121,72 €	93 121,72 €
Fonctionnement	D et R	93 121,72 €	0,00 €	93 121,72 €	93 121,72 €
Total 1					
Investissement	Dépenses	5 656 982,53 €	655 012,54 €	4 984 468,22 €	5 639 480,76 €
	Recettes	5 656 982,53 €	519 579,70 €	5 119 901,06 €	5 639 480,76 €
Fonctionnement	D et R	4 212 628,55 €	0,00 €	4 653 240,06 €	4 653 240,06 €
CCAS (pour mémoire en cours de fermeture)					
Investissement	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	D et R	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CDE					
Investissement	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	D et R	34 170,47 €	0,00 €	34 170,47 €	34 170,47 €
Total 2					
Investissement	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	D et R	34 170,47 €	0,00 €	35 019,10 €	35 019,10 €
Total 1 + 2					
Investissement	Dépenses	5 656 982,53 €	655 012,54 €	4 984 468,22 €	5 639 480,76 €
	Recettes	5 656 982,53 €	519 579,70 €	5 119 901,06 €	5 639 480,76 €
Fonctionnement	D et R	4 246 799,02 €	0,00 €	4 688 259,16 €	4 688 259,16 €

D) – Informations sur marchés 2021 supérieurs à 3 000 € HT

Le Conseil Municipal prend connaissance des informations sur ces marchés comme transcrit dans le tableau joint en annexe.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

le Conseil Municipal,

après avoir pris connaissance des différentes informations

et étudié les **Budgets Primitifs 2022,**

D E C I D E

à l'unanimité

- ***de voter les taux suivants :***
  - ***Taux Foncier Bâti ..... 49,22 %***
  - ***Taux Foncier non Bâti ..... 53,50 %.***

Interventions :

M. le Maire : Afin d'équilibrer les budgets primitifs il est nécessaire de maintenir les taux d'imposition et compte tenu de la prospective budgétaire suivante il vous est proposé de réfléchir à une possibilité d'augmenter dès cette année le taux de la taxe foncière sur le bâti de 0.5 point soit 49.72 % qui représente 1.016 %. Je tiens à vous préciser que ce qui vous a été présenté dans les budgets ne tient pas compte de ces 0.5 point qui représente 20 000 € de nouvelles recettes en taxe foncière bâtie.

M. BRIEY : c'est frauduleux ce que vous êtes en train de faire, vous nous envoyez une délibération sur la taxe foncière à 49.22 % et vous en proposez une à 49.72 %.
M. le Maire : il vous est proposé de réfléchir à une possibilité d'augmenter dès cette année à 49.72 %. Aujourd'hui on a équilibré les budgets.
M. BRIEY : à ce moment là il faut nous envoyer une délibération avec le montant que vous nous proposez et pas nous amener le soir même en nous disant voilà on vous propose une augmentation de 0.5. J'étais content car vous aviez accepté de ne pas augmenter la taxe foncière. Avec la CA, si vous additionnez ça fait 3.47 + 2 + 0.5 ça fait une augmentation de + 6 %. SUPER ! Je vous dis bravo.
M. le Maire : Je vous propose de réfléchir à une possibilité d'une augmentation dès cette année du taux sur le foncier bâti de 0.5. Je vous propose une prospective qui a était actualisée cette semaine suite à ma demande. On ne fait pas d'effort fiscal depuis 2010 je l'ai dit tout à l'heure ce qui nous fait un effort fiscal de 1.1 et qui nous supprime des dotations et qui va s'accentuer. Un effort fiscal de 0.5 représente 20 000 euros sur les nouvelles recettes et même avec cette nouvelle recette de 20 000 euros par rapport au BP de 2022 on arrive à une épargne nette négative, même ces 20 000 euros-là ne suffisent pas. Si on a un effort à faire c'est dans les dépenses de fonctionnement et c'est ce que l'on fait depuis des années malgré tout on est contraint par rapport à l'inflation.
On a besoin de faire un effort.

M. BRIEY : non on n'a pas besoin de faire un effort, vous estimez qu'il faut ajuster vos dépenses donc on fait un effort.
Monsieur le Maire : en termes d'augmentation des prix on ne sait pas où on va. Il faut arriver à trouver des marges qu'on a plus ou moins avec des prix qui augmentent et qu'il faut anticiper. Et anticiper sur l'augmentation de la masse salariale que l'on va subir au mois de juillet pour environ 20 000 euros…(augmentation du point d'indice).
M. BRIEY : donne moi l'exercice, je sais faire, j'ai fait la même chose avec la Comm. d'agglo. j'ai trouvé 1 600 000 euros. En 2022 il n'y a rien, il n'y a que des études. Vous constituez la capacité d'auto-financement en majorant vos dépenses et minorant vos recettes et du coup vous constituez de l'excédent en fin d'année et vous dites, « regardez on est des bons gestionnaires et en plus on finance » et tout ça sur le dos du contribuable parce que c'est 20 000 euros ici et c'est 720 000 euros sur la Comm. d'Agglo. et c'est 1 600 000 sur le CIAS tous les excédents que vous êtes en train de faire là. En 2022, au regard de ce qui va se passer, je dis que ce n'est pas sage du tout. Vous n'avez pas d'action forte à engager et il vaut mieux être prudent, il vaut mieux travailler sur l'ajustement de nos dépenses pour pouvoir constituer en 2023 le budget le plus juste. Pourquoi présenter une augmentation de 0.5 point ?
M. le Maire : parce que les dépenses qu'on présente qui sont calculées, sont nécessaires. On réduira certainement de la qualité des services, mais on aura toujours les mêmes réclamations. Quand on fait des dépenses, et que tout augmente, à un moment donné les recettes n'augmentent pas et les difficultés arrivent…
Les dépenses de fonctionnement inscrites sont des dépenses nécessaires. Une collectivité avec 50 ETP présente des dépenses de fonctionnement, il y a les bâtiments, et l'électricité.
M. BRIEY : il faut ajuster les dépenses, d'autant que si M. MACRON est élu, il a annoncé une diminution des recettes pour les collectivités territoriales. L'année prochaine il faut remettre encore + 0.5, on n'a pas besoin de 20 000 €. Je te fais l'exercice gratuit.
M. CARNEIRO David : ce n'est qu'une économie de 20 000 €.

M. BRIEY : bien sur que ce n'est que 20 000 € on envoie un vrai message aux personnes en leur disant tout augmente sauf la taxe foncière à Ligny en Barrois, c'est un vrai message. Parce que 20 000 € je vous les trouve tout de suite.
M. SPINDLER : je voudrais faire une remarque par rapport à la perception qu'en auront les habitants de Ligny en Barrois. Il faut se dire qu'il y a une partie de la population qui va confondre le fait que la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse (CA BLD SM). augmente son taux et que les bases augmentent et le fait de ne pas augmenter de 0.5 la part de la commune, je ne suis pas sûr que ça soit complètement transparent. Il y a une partie de la population qui va être convaincue que de toute façon la Commune a augmenté aussi. Donc effectivement il y a une partie qui va faire l'analyse en comprenant que la commune n'a rien augmenté et même en communiquant dessus, il y a une autre partie de la population qui va faire l'assimilation par rapport aux augmentations et qui va dire que c'est la faute de la commune dans tous les cas. Donc les deux choix se défendent le fait d'augmenter de 0.5 % et celui de ne pas augmenter, c'est défendable aussi parce que c'est gelé depuis 2010.
M. BRIEY : on parle de 20 000 €. Je me suis amusé à regarder sur internet, on n'est pas dans les plus bas, on est un petit peu au-dessus de la taxe foncière médiane. Les gens savent la différence entre la taxe foncière de la CA BLD SM et ce que va faire la commune. Les propriétaires savent.
M. le Maire : je partage l'avis de Damien SPINDLER sur les 3.47% d'augmentation des basses. C'est vrai que 20 000 € ce n'est pas rien. Mais ce sont des services qu'on ne fera pas. Ce que je vous propose alors, c'est de ne pas modifier les taux et de maintenir le budget qui a été voté. On réfléchit sur une possibilité d'augmenter mais pour 2022 nous maintenons les taux à 49.22 % pour le foncier bâti et 53.50 % pour le foncier non bâti. Je vous propose de voter.

M. BRIEY : je vous félicite pour cette prise de position. Globalement en termes de message c'est important pour la ville de Ligny si aujourd'hui son conseil municipal dit on n'augmente pas. Après en termes de communication comme dit Damien SPINDLER, il faut aussi faire une communication sur ses éléments là, c'est important, ce n'est pas rien. Le conseil municipal il a le pouvoir de dire aujourd'hui on va faire autrement que d'augmenter la taxe.
M. BRIEY : comme on va réussir de faire en sorte que la C.A. BLD SM ne va pas augmenter la taxe de 2 % parce qu'on leur a trouvé une économie de 1 600 000 €.
M. SPINDLER : il faudra communiquer massivement sur le maintien des taux à Ligny.
M. le Maire : nous avons la journaliste qui est présente.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Lors de la séance du 24 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé, ainsi que le permet l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer au Maire le droit d'exercer, au nom de la Commune, le Droit de Préemption Urbain défini par le Code de l'Urbanisme.

Depuis le 19 mars 2021, la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse s'est vu transférer la compétence « urbanisme » en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

Ce transfert de compétence a donc pour effet de facto de transférer la compétence en matière de Droit de Préemption Urbain au profit de la Communauté d'Agglomération, et cela sans pour autant que le PLUi soit d'ores et déjà approuvé.

Ainsi, l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner arrivant en mairie de Ligny-en-Barrois doivent être transmises à la CAMGS en faisant figurer son positionnement (avis de la commune).

La charte de gouvernance portant les engagements de la CAMGS sur la réalisation du PLUi a confirmé qu'en cas de volonté de la Commune de préempter sur un bien, le Droit de Préemption lui sera redélégué ponctuellement sur l'opération projetée par délibération du Conseil Communautaire.

Le Maire rend compte, au moins une fois par trimestre, au Conseil Municipal des opérations conclues ou refusées.

Le Président rend compte à ses collègues de la liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner, reçues en Mairie depuis la précédente séance du Conseil Municipal, et de la suite donnée à chaque demande.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Prochain conseil municipal :**
  - **Jeudi 12 mai 2022 à 18 h 00**

- **Informations diverses :**
  - J'ai été sollicité par l'Hôtel Valéran qui a 10 chambres de libre. J'ai demandé d'ailleurs de s'inscrire sur le site de la Préfecture, qui se propose d'accueillir des Ukrainiens avec un loyer de 385 € par mois et par chambre. J'ai appris cette après-

midi qu'une association est allée voir suite à l'offre de l'Hôtel, j'ai une demande pour savoir si le Conseil Municipal participait financièrement. Concernant cette demande, le propriétaire de l'Hôtel ne prend aucun loyer au gérant de l'Hôtel. Je vous dois de passer l'information.

- J'ai eu un appel de Mme le Préfet ce matin qui nous informe que Ligny en Barrois a été retenue pour une 20ène de logements dans les logements vacants de l'OPH pour accueillir des Ukrainiens.

- Je souhaite vous rappeler que le Comité des fêtes de Ligny en Barrois organise le carnaval le 3 avril prochain. Les bénévoles sécurisent déjà les chars et ne sont pas assez nombreux pour assurer la sécurité aux différents carrefours de la Ville. Les modalités ont été définies avec la gendarmerie et la Préfecture de la Meuse. Nous aurons deux réservistes et la patrouille de journée qui nous accompagnera. J'ai fais un appel à toutes les associations ce matin. J'ai été rappelé par le directeur de cabinet de la Préfecture qui est en charge de la sécurité du départent qui nous a mentionné qu'il fallait être vigilent suite à l'accident qui s'est passé en Belgique. Un appel aux volontaires est lancé.

- Pour les élections, vous pouvez vous inscrire en tant qu'assesseur c'est une obligation en tant qu'élu. Je vous invite à vous inscrire sur les tableaux.

M. le Maire lève la séance.